COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Arnaud Hourdin.

Etaient présents : Messieurs Arnaud HOURDIN, Laurent CLAVEL, Michel LE POOLE, Pierre LECUTIER, Jean PICHAVANT, Bernard FEYS, Madame Catherine BAVANT,

Conseillers absents excusés: Susan SAUNDERS, Xavier MONSAINGEON, François-Xavier SCHÜTZ (pouvoir à M. Le Poole), Gerald HAMPEL (pouvoir à C. Bavant)

Formant la majorité des membres en exercice.

M Michel Le Poole a été désigné secrétaire de la séance

Approbation du compte-rendu de la séance du 31 mai 2018

Le compte-rendu de la séance du 31 mai 2018 est approuvé à l'unanimité des présents.

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 juillet 2018

Le compte-rendu de la séance du 11 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité des présents.

Décision du Maire

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du 25 juin 2014, le Maire rend compte de la décision qu'il a prise le 27 juillet 2018, pour l'acquisition d'un appareil « MUR-TRONIC 2 » pour un montant de 8 000.00 € HT soit 9 600.00 € TTC auprès du fournisseur « ARPPA », 23 avenue de l'Europe à Chatou (78400).

Cet appareil garantit le stoppage des remontées capillaires le long des murs de la Chapelle Saint Nicolas, en vue de résoudre les problèmes d'humidité. Il sera par ailleurs remplacé par le fournisseur s'il ne fonctionne pas. Une subvention de 50% de Versailles Grand Parc, soit un montant de 4000 €, est attendue pour compléter le financement de cet appareil. Cette subvention entre dans le cadre de l'aide à l'investissement des communes (achat Chapelle et travaux de protection contre l'humidité).

Délibérations

MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU MUR DE SOUTENEMENT DE LA MAIRIE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle l'état d'avancement du projet de réhabilitation du mur de la mairie, chemin des Vignes, sous maitrise d'œuvre du cabinet AETC, avec l'assistance à maitrise d'ouvrage de Monsieur Michel CRON, chef de projet à INGENIER'Y.

Pour rappel, la demande de DETR a fait l'objet d'une notification de dossier complet et Monsieur le Maire a rencontré avec Monsieur Clavel, début juillet, Monsieur le Sous-préfet Julien Charles, qui leur a réitéré son soutien pour pouvoir compléter jusqu'à 90%, les aides destinées à couvrir l'investissement de réfection du mur. Ce soutien exceptionnel tient compte à la fois de l'urgence de la situation en matière de sécurité et des très faibles moyens financiers de la toute petite commune de Rennemoulin.

Par ailleurs, un courrier de Monsieur Pierre Bédier, Président du Conseil départemental confirme la subvention de 27000 euros sollicitée début juillet, soit 25% du montant des travaux estimés à 108 000 euros HT.

Le financement du projet sera bouclé avec la notification de confirmation de l'aide sollicitée auprès de la Région, pour 25% du montant des travaux, et les travaux pourront alors être concrètement envisagés, une fois le choix de l'entreprise déterminé.

Concernant le marché de travaux de réhabilitation du mur, une consultation des entreprises a été menée entre le 31/05/2018 et le 28/06/2018.

Le document de consultation a été rédigé par le cabinet AETC, assurant la maîtrise d'œuvre, et la publicité a été faite sur le site AWS par IngenierY et sur le site du BOAMP. Deux offres régulières ont été déposées à la mairie, l'une de l'entreprise CHAPELLE, 27 rue Sainte Adelaïde à Versailles et l'autre de l'entreprise ENP SAS, 231 avenue de Paris à Juziers.

L'analyse des offres a été menée par le maître d'œuvre AETC, selon les critères d'attribution et les pondérations suivantes :

- Prix pour exécuter la prestation : 50%

Moyens techniques : 30 %Délais proposés : 20 %

Aucune négociation n'a été engagée avec les candidats et le classement des offres sur la base des offres initiales et selon les critères d'attribution pondérés conduit à la proposition suivante :

- 1° ENP SAS,

- 2° CHAPELLE

Le Conseil municipal délibère sur le choix de l'entreprise ENP SAS, remportant le marché de travaux, qui sera signé par le maire une fois obtenues toutes les confirmations d'obtention de subventions à hauteur de 90% du montant HT des travaux.

Unanimité des présents

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL

Considérant qu'il y a lieu de récupérer des frais irrépétibles d'un montant total de 2 000 € auprès de la partie perdante du recours Consorts Pessina/commune à propos de l'adoption du Plan Local d'Urbanisme (recette non prévue au budget) et de reverser ce montant de 2 000 € à l'assurance SMACL pour paiement des honoraires de l'avocat de la commune (dépense non prévue au budget)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
Chapitre	comptes	Montant	Chapitre	comptes	Montant
011	622	+2 000	70	7087	+2 000
TOTAL		+ 2 000	TOTAL		+ 2 000
INVESTISSEMENT					
Chapitre	comptes	Montant	Chapitre	comptes	Montant
TOTAL		0	TOTAL		0

Adoption de la décision modificative n° 2 (budget principal) telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

INAUGURATION DE LA CHAPELLE SAINT NICOLAS

L'évènement est prévu le 16 septembre prochain, en présence entre autre de Monsieur Alain Schmitz, sénateur des Yvelines et délégué régional Île-de-France de la Fondation du Patrimoine et de Monsieur François de Mazières, maire de Versailles président de Versailles Grand Parc, chacun représentant un des contributeur de la rénovation de la Chapelle.

150 invitations ont été lancées dont les habitants du Village pour participer à cette manifestation, qui clôturera d'une part les travaux de rénovation de la chapelle Saint Nicolas et d'autre part le retour de la cloche « Marie » dans son clocher initial.

En raison du nombre d'invités il a été proposé de faire appel à un traiteur local pour assurer le buffet qui réunira l'ensemble des invités à cette manifestation.

Le samedi 15 et le dimanche 16 septembre étant aussi les journées du Patrimoine, une exposition de photos sur la Chapelle sera également présentée, l'association ARP-NRB assurant une permanence pour accueillir les visiteurs sur ces deux journées.

A propos de la sécurité, Arnaud Hourdin s'est mis en relation avec la gendarmerie de Noisy le Roi et les pompiers de Villepreux-Les Clayes-Sous-Bois.

Un défibrillateur en cours d'acquisition par la commune sera mis en place pour cet événement.

Séance levée à 22 heures

Planning des réunions du conseil municipal 3 Octobre 2018 7 Novembre 2018 12 Décembre 2018